

Régler les litiges par la pratique de l'expertise construction

Cette formation traite de la gestion des dossiers d'expertise construction, permettant d'aboutir au règlement des sinistres, avec un rappel des garanties applicables en construction, et du recours à l'expertise judiciaire.

Objectifs opérationnels

- Gérer les dossiers d'expertise construction
- Se positionner dans le cadre d'une expertise
- Ordonner les différentes pièces d'un dossier (offensif ou défensif)
- Défendre ses intérêts : écrire et réagir à bon escient

Public Concerné

- Experts « juniors » ou futurs experts bâtiment, judiciaires et d'assurance
- Experts d'assurance construction ou multirisques
- Gestionnaires de sinistres
- Responsables projets et travaux amenés à défendre les intérêts de leur entreprise dans le cadre de contentieux
- Architectes

Durée

28.00 Heures**4** Jours

Prérequis

Suivre cette formation requiert une expérience dans le domaine de la construction.

Contenu

Environnement des garanties applicables en construction

- Notion de contrat
 - Rôles et responsabilités des acteurs de la construction
 - Spécificités des marchés publics, privés
 - Groupements d'entreprises, sous-traitance
- Législation applicable
 - Domaine d'application de la responsabilité décennale
 - Garantie de bon fonctionnement
 - Garantie de parfait achèvement
- Différents domaines d'intervention :
 - Garanties des constructeurs et la responsabilité délictuelle et contractuelle
- Assurance construction :
 - Contrats

Expertise construction : dommages ouvrages

- Objectifs de la loi du 4 janvier 1978 sur l'assurance construction
- Textes relatifs au règlement des sinistres
- Déclaration de sinistre
- Missions de l'expert en fonction de l'importance des sinistres
- Rapport d'expertise
- Convention de règlement
- Conséquences du rapport d'expertise vis-à-vis des constructeurs
- Positions et comportements des acteurs dans l'expertise
- Nature de la mise en cause
- Responsabilités mises en jeu
- Relations avec l'assureur, l'avocat, l'expert
- Rédaction des notes et des dires
- Méthodologie de suivi d'un dossier

Recours

Expertise judiciaire

- Généralités
 - Procédures civiles et administratives
 - Expertise par voie de référé
 - La matière du procès
 - Le respect du contradictoire
 - Le rôle des parties
- Déroulement de l'expertise judiciaire
- Les compétences requises pour être expert judiciaire
- Comment devenir expert judiciaire
- Les Modes Alternatifs des Règlements des Conflits (notions)

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques et de partages d'expériences.

Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé.

MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et expert judiciaire en construction.

Méthodes et modalités d'évaluation

ÉVALUATION DES ACQUIS THÉORIQUES ET PRATIQUES

L'évaluation des acquis est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES

Cette évaluation réalisée en fin de formation, mesure l'organisation et les conditions d'accueil des bénéficiaires, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés. Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et le traitement des appréciations formulées.

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Sabrina BENCHERRAT
Cheffe projets formation

Tél. : 0130852409
Mail : formation@groupeginger.com